

Indépendance An LV (suite)/Retour sur le Message à la Nation d'août 2014

**Ali Bongo Ondimba et la volonté de réformer le Gabon**

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

Dans son adresse aux populations gabonaises, le 16 août 2014, le chef de l'Etat avait développé plusieurs thèmes. Ce qui lui avait permis de revenir sur les principales avancées enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Tout comme il a fixé le cap de la poursuite des réformes engagées depuis son accession à la Magistrature suprême, en 2009. Magnifiant par la même occasion la nécessité de préserver l'unité nationale, la paix et la cohésion nationale.



Photo : Prince Mouassa

Le président de la République, le 16 août 2014, lors de son Message à la Nation.

COMME à chaque commémoration de l'anniversaire de l'accession du Gabon à la Souveraineté internationale, les autorités organisent plusieurs manifestations. Parmi les rendez-vous les plus attendus, figurent le Message à la Nation du président de la République, chef de l'Etat. Lequel intervient toujours la veille du 17 Août, jour de l'Indépendance. L'année 2014 n'avait pas dérogé à cette tradition. Loin s'en faut. On se souviendra de ce que le 16 août 2014 à 20 h 00, le président Ali Bongo Ondimba avait entretenu les populations gabonaises sur plusieurs aspects. Il avait souligné que la force et la détermination qu'il met dans son action au service de la Nation ne peuvent se comprendre que dans sa "volonté affirmée"

de parvenir à la transformation de notre pays. "C'est tout le sens des réformes que j'ai engagées depuis mon accession à la Magistrature suprême", avait-il déclaré. Ajoutant : "Rien, ni personne, ne pourra me dévier de cette trajectoire. Et en aucun cas les intérêts égoïstes, les résistances obsessionnelles à toute idée du changement." Par la même occasion, le chef de l'Etat avait relevé que "beaucoup de choses ont déjà été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent" (PSGE). Tout comme il avait déploré une "lecture pessimiste, voire démagogique" qui ne rend pas compte de la réalité du Gabon qui est en train de se bâtir, secteur par sec-

teur, pilier par pilier... Revisitant quelques secteurs justement, le président Ali Bongo Ondimba avait par exemple noté les avancées enregistrées dans certains domaines. En matière des infrastructures, "indispensables au développement cohérent et intégré de notre territoire", le numéro un gabonais avait cité comme avancées : "le tronçon Ndjolé-Medoumane, l'axe Lalara-Ovan-Makokou, l'axe Akiéni-Okondja, l'aménagement du tronçon Tchibanga-Mayumba, le pont sur la Banio, les tronçons PK12-Nsilé, Mikouyi-Carrefour Leroy, Mouila-Ndendé", etc. Le chef de l'Etat avait également évoqué le "Gabon industriel". Ce qui lui avait

permis de réaffirmer son pari d'œuvrer à la création d'un tissu industriel national par la transformation locale de nos matières premières. Parmi les avancées palpables dans ce sens, Ali Bongo Ondimba avait relevé que la réforme de la filière bois, qui avait suscité "incompréhension et scepticisme dès son annonce, a ré-

solument pris forme, et est aujourd'hui saluée par les acteurs majeurs de ce secteur important de notre économie". Notant également l'évolution du Complexe métallurgique de Moanda, le barrage du Grand Poubara, la Zone économique spéciale de Nkok... **ANALYSE** • Sur le plan social, le président de la République n'avait pas manqué de souligner que "la mise en œuvre des différents volets du Pacte social permettra d'apporter des solutions pérennes, en priorité aux populations les plus fragiles, afin d'assurer leur autonomisation". C'est dans ce cadre qu'il avait noté la fierté que devrait procurer la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) et le Fonds national d'aide social (FNAS). "Il s'agit au final, avait dit le président, de permettre à chaque Gabonais d'être bien formé, d'être bien soigné, d'avoir un emploi pour vivre dignement et en toute sécurité dans cette société que nous sommes en train de bâtir". Par ailleurs, Ali Bongo Ondimba n'avait pas manqué de dire que "l'impatience exprimée par certains, pour autant qu'elle soit légitime,

ne doit pas nous conduire à ne regarder que les absences, les retards ou les manquements". De même, il avait souligné que les réformes auxquelles le Gabon s'est engagé, exigent la "mobilisation permanente et patriotique autour de cet objectif national". Sur un autre plan, rappelant que la condition essentielle pour réussir notre développement était de préserver la paix, l'unité nationale et le vivre ensemble, l'orateur avait condamné des "discours de haine, de division et de xénophobie". Et de menacer, non sans fermeté : "Ces discours ne sont ni acceptables, ni pardonnables. Ceux qui les tiennent devront en porter l'entière responsabilité." Depuis le 16 août 2014, beaucoup de choses ont évolué. D'autres ont stagné voire reculé. Nul doute que le 16 août prochain, c'est-à-dire dimanche, le président de la République saisira l'occasion de son Message à la Nation relatif à la commémoration du 55e anniversaire de l'indépendance du Gabon pour faire son analyse de la situation du pays. S'inscrivant ainsi dans le respect des traditions républicaines.


**Communiqué du gouvernement**

La réforme du système de rémunération des agents de l'Etat a franchi, le 25 juillet dernier, une étape importante avec l'entrée en vigueur des nouveaux régimes des rémunérations directes fixes. Ces nouveaux régimes consacrent une revalorisation de l'ordre de 30% des soldes et salaires de base des agents publics. Ce dont se félicite le Gouvernement. La prochaine étape de la réforme du système de rémunération concerne le régime des rémunérations directes variables. Cette deuxième phase doit tenir compte de plusieurs contraintes structurelles liées aux normes techniques, juridiques, économiques et financières auxquelles l'Etat est soumis sur le plan interne et au niveau communautaire. En raison desdites contraintes, les bases juridiques de la Prime d'Incitation à la Performance ne sont plus en phase avec le nouveau cadre régissant les rémunérations des agents de l'Etat. Par ailleurs, la Prime d'Incitation à la Performance n'a pas atteint les objectifs de performance qui lui ont été assignés. Bien plus, elle pèse invariablement et indûment sur le niveau du rapport de la masse salariale sur les ressources propres de l'Etat, lequel ratio est, aujourd'hui, nettement au-delà des 35% imposés par les normes de la CEMAC. Au regard de ce qui précède, la Prime d'Incitation à la Performance (PIP) instituée en attendant la mise en œuvre d'un nouveau système de rémunération des agents de l'Etat, est supprimée pour compter du Troisième trimestre 2015. **Le Gouvernement s'attelle à mettre en place, dans le cadre de la poursuite de la réforme du système de rémunération, un mécanisme de la rémunération de la performance variable, techniquement plus opérationnel, juridiquement plus conforme et, financièrement plus viable et soutenable.**

Fait à Libreville, le 13 août 2015

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Pr. Daniel ONA ONDO



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe l'ensemble des employeurs affiliés qu'elle procède actuellement à un arrêté des créances des comptes cotisants conformément aux dispositions du décret d'application N° 599/PR du 19 juin 1981 en ses articles 23 Al.1, 24, 42, 43, 44, 45 et aux recommandations de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) en matière d'organisation financière.

A cet effet, les employeurs recevront la situation de leur compte en nos livres qu'ils voudront bien confirmer dans un délai de **quinze jours** dès parution du présent communiqué.



Ils sont donc invités à se rapprocher de nos services compétents en vue de l'établissement de la situation exacte de leur compte.

Passé ce délai, la créance établie par nos soins, tiendra lieu d'acquis.


Pour toute information complémentaire, bien vouloir se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Précontentieux, sise au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du Siège, **porte 507**.

Fait à Libreville, le 05 août 2015

**Le Directeur Général**

**Dr. Désiré LASSEGUE**



composez le **1432**

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25  
www.cns.s.g.a • Centre d'appels : 1432

